

**PUBLICATION**

obeler  
fenneng:beetebuerg:  
hunchereng  
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi a délivré l'autorisation pour l'exploitation :

**MONTE-ESCALIERS**

Arrêté: 3A/2024/0970

**WEILAND KLEEBLATT**

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage: du 9 avril 2024 au 20 mai 2024

Bettembourg, le 5 avril 2024

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins

Jessica LOEVEN  
Secrétaire Communale



Laurent ZEIMET  
Bourgmestre

